PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter à l'égard du second projet du règlement 2022-10 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

Conformément aux articles 132 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 août 2022, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté par résolution le second projet du règlement 2022-10 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

Ce règlement peut faire l'objet d'une demande (requête) pour tenir un registre.

L'objet est de modifier la densité permise pour les refuges en forêt déjà autorisés dans la zone R-20 et permettre un usage complémentaire sur le site.

Pour être valide, toute demande doit :

1) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
2) être reçue au bureau de la municipalité, 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley, durant les heures de bureau et au plus tard le 17 août 2022 à 16 h ;
3) pour la tenue d'un registre, être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet cantondehatley.ca ou au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Canton de Hatley, ce 9 août 2022

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale